

Présentation d'un budget cantonal simplifié

Gabriel Voirol (PLR)

Le budget cantonal jurassien est une pièce maîtresse de la gestion de notre canton. La présentation du budget cantonal repose en particulier sur l'article 21, alinéa 3, de la loi sur les finances cantonales qui précise que « le contenu des rubriques qui contiennent des dépenses ou des recettes relatives à différents objet est en principe détaillé ». Si le recours à une présentation détaillée peut apporter des informations intéressantes, il s'avère toutefois que cette manière de procéder amène le Parlement jurassien à devoir parfois prendre position sur des lignes budgétaires tellement précises et détaillées que l'on peut entrer dans des conflits de compétences entre le législatif et l'exécutif.

L'exercice budgétaire devrait prioritairement consister à définir les « enveloppes » financières mises à disposition du Gouvernement dans les différents domaines, sans entrer dans des degrés de détails budgétaires trop poussés. Il appartient à l'exécutif, dans le respect des compétences légales, de gérer la conduite de l'Etat en respectant les différents montants alloués. Le Gouvernement doit disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour mener à bien ses actions et gérer efficacement l'Etat.

Plusieurs cantons ont opté pour des budgets cantonaux avec moins de rubriques détaillées ou avec une formulation encore plus généraliste, par exemple sous forme « d'enveloppes financières ». Le Gouvernement jurassien semble ouvert à un changement de pratique, comme indiqué dans le message du Plan Equilibre 22-26. Toutefois, le délai avancé dans ce message ne laisse pas entrevoir de changements avant la présentation du budget 2026.

Par conséquent, le Gouvernement peut-il nous indiquer :

- 1. Quels sont les constats majeurs enregistrés par les cantons qui ont déjà opté pour une stratégie « enveloppes financières » pour la présentation de leurs budgets cantonaux ?**
- 2. Considérant les échéances mises en avant dans le message du Plan Equilibre, et la détermination affichée par plusieurs partis politiques de suivre cette orientation, le Gouvernement ne peut-il pas accélérer le processus et se fixer un objectif plus ambitieux avec une nouvelle présentation de budget sous forme d'« enveloppes financières » pour le budget 2025 déjà?**
- 3. La mise en route du projet doit-elle attendre la création de l'équipe de projet avant de démarrer officiellement les démarches ?**

Gabriel Voirol (PLR)

Co-signataires

- Pierre Chételat (PLR)
- André Henzelin (PLR)
- Pierre Parietti (PLR)
- Ernest Gerber (PLR)
- Michel Périat (PLR)

- Yann Rufer (PLR)

Intervention déposée officiellement le 15 février 2023